

P 2625

LA

К. И. Бр. 8249

QUESTION DES NATIONALITÉS EN HONGRIE

INTRODUCTION



*Justitia erga omnes populos funda-
mentum Austriæ.*

JOSEPH II.

Les Étudiants Roumains, Serbes et Tchèques-Slovaques de Paris, ont formé un comité, dont l'objet est d'éclairer l'opinion en Europe, par la presse et la parole, au sujet du terrorisme exercé par le gouvernement magyar à l'égard de plus de 10 millions d'habitants non magyars de l'État polyglotte hongrois. Les Magyars, pour justifier leurs persécutions, accusent les autres races de la monarchie, de tendances séparatistes : les Roumains, de Daco-roumanisme ; les Serbes, les Slovaques et les Ruthènes, de panslavisme.

Il nous importe de proclamer, à la face de l'Europe civilisée, que nos frères opprimés en Hongrie, ne désirent que regagner leur liberté politique sur la terre de leurs aïeux. Leurs aspirations sont légitimes et fondées sur l'histoire.

Un grave conflit existe de longue date, en Hongrie, entre la race dominante, d'une part, et les autres nationalités qui forment la majorité de l'État hongrois (1). Ce conflit s'est surtout

(1) Voyez la statistique officielle, 1893, qui a augmenté à dessein le nombre des Magyars. *Ungarische Revue*, janvier-février, p. 60.

accentué de plus en plus à la suite des attentats portés par le gouvernement magyar à la constitution de 1868, qui est le pacte fondamental de la monarchie de l'Autriche-Hongrie.

En effet, d'après cette constitution, si injuste qu'elle soit, les différentes races de l'État ont le droit de cultiver leur langue à l'École, de s'en servir dans l'administration et la justice. Or, le gouvernement magyar ne respecta pas ses engagements pris en 1868, et se mit à poursuivre l'assujettissement et l'assimilation des autres nationalités par la violence. Il cherche à diminuer par des persécutions l'énergie physique et intellectuelle de ces races au détriment de l'humanité. Les divers peuples ont montré un courage et un dévouement héroïque dans ce combat pour conserver leur individualité nationale. Ils ont su garder le patrimoine sacré des ancêtres, en conservant leur langue et leurs mœurs au milieu de toutes les oppressions subies de la part de leurs ennemis implacables.

Elle est longue, la liste des méfaits commis par le gouvernement magyar à l'égard des autres races de l'État : profanation d'église, fermeture des écoles, arrachement des enfants aux seins de leurs mères pour être jetés dans des asiles magyars; privation de la liberté civile et économique, privation de droits politiques, la sécurité de la vie même menacée, telles sont les armes d'une minorité gouvernementale, en Hongrie, pour maintenir dans un état d'infériorité politique et sociale la majorité des peuples non-magyars de la monarchie.

Mais la conscience nationale a été péniblement frappée, quand, récemment, les Magyars ont commis un nouvel attentat à l'indépendance de ces peuples. Ils ont essayé de présenter devant le monde, lors de leur anniversaire, l'État hongrois comme un État national magyar, ce qui est une négation de l'histoire. Et en même temps, ils ont tenté de tromper l'opinion publique, en disant que ces fêtes du millénaire sont celles de toutes les races de la monarchie.

Les représentants des trois nationalités : Roumaine, Serbe et Tchèque-Slovaque, réunis en congrès à Budapest, le 1^{er} mai 1896, ont formulé d'un commun accord une protestation, où ils expriment les griefs de leurs frères de Hongrie,

et décident de ne pas participer aux fêtes du millénaire. Ils prouvent par là que ces fêtes sont seulement celles d'une fraction de la monarchie, c'est-à-dire de la race magyare. Et que la fondation du premier État magyar ne peut pas être fêtée par les autres nationalités, vu que cet anniversaire ne leur rappelle qu'acharnées persécutions et amères souffrances.

Ces peuples affirment ainsi qu'ils n'ont rien de commun avec la race magyare, et qu'ils ne veulent nullement être confondus avec elle.

De pareilles protestations se sont fait entendre non seulement à l'intérieur des frontières de la Hongrie, mais aussi au dehors de ces frontières. En effet, en Autriche, à Prague, en Roumanie, Serbie et Croatie, des manifestations ont été organisées dernièrement contre ces magyars. Surtout à Vienne et à Bukarest, de grands meetings ont eu lieu, où on a protesté énergiquement contre les tendances illégales du gouvernement magyar à l'égard des nationalités. De même la jeunesse universitaire de Belgrade, a exprimé son indignation contre l'audace qu'a eue le gouvernement de Budapest de faire figurer les couleurs nationales du royaume indépendant de Serbie parmi les drapeaux des anciennes provinces de Hongrie. Toutes ces protestations spontanées, soulevées contre les Magyars, attestent d'une manière évidente qu'ils n'ont su gagner ni la sympathie des nationalités de la monarchie, ni le respect des pays voisins. Ils dominent encore ces peuples par le terrorisme.

Les membres des colonies Roumaine, Serbe et Tchèque-Slovasque de Paris, mus par un sentiment de solidarité fraternelle et humaine, ont considéré comme un devoir impérieux d'expliquer à la France la situation précaire de leurs frères de Hongrie. Ils veulent prouver, dans la réunion organisée le 11 juillet 1896, sous la Présidence de M. Emile Flourens, député (salle Wagram), que les fêtes du millénaire magyar, tenues dans les circonstances critiques que traverse actuellement la monarchie, doivent irriter de plus en plus les

esprits mécontents des nationalités de l'État hongrois. Car aussi longtemps que le gouvernement magyar n'abrogera pas les lois électorales et scolaires dirigées contre les nationalités, tant que la tyrannie et la soumission sera le système de gouvernement de l'État, tant qu'on n'accordera pas aux différentes races une égale justice, jusqu'à ce moment l'État hongrois n'aura pas des jours heureux et sûrs. Son organisation, certes, constitue un véritable danger pour la tranquillité et la paix de l'Europe.

Nous, les membres autorisés des nationalités Roumaine, Serbe et Tchèque-Slovaque, nous désirons présenter au public français, le cahier des doléances de nos frères assujettis en Hongrie, attendant avec impatience le verdict de l'opinion publique éclairée. Les nationalités opprimées garderont une vive reconnaissance pour l'appui moral qu'elles auront obtenu dans la capitale du monde civilisé : car notre cause n'inspire que de la justice. Elle se place sous l'égide de la Révolution française, qui a proclamé les droits de l'homme, et qui a étendu le bienfait de cette déclaration aux races du monde entier qu'elle a appelées à la liberté et à la fraternité universelles. Nous espérons donc que notre juste cause trouvera un bon accueil dans ce noble pays de France, dont la raison d'être a été de représenter toujours les sentiments de liberté politique, de justice sociale et de fraternité humaine.

Voici, en résumé, les griefs de chaque nationalité non-magyare dans l'État polyglotte hongrois.

LES ROUMAINS

No Nation can suppress the liberty
of another without endangering its own.

SAMUEL GARDNER.

Le Royaume indépendant de Roumanie est entouré d'un très important élément roumain, qui se trouve divisé par différentes monarchies voisines :

Aux Roumains de Bessarabie, on dit : « Vous êtes Russes » ; à ceux de Bucovine, on dit : « Vous êtes Autrichiens » ; en Macédoine et Epire : « Vous êtes Grecs » ; aux Roumains de Banat et de Transylvanie on propose de « devenir Magyars ». Mais ils répondent partout fièrement et dignement : « Nous sommes Roumains, et Roumains nous voulons rester ! »

On comprend facilement quel intérêt il y a pour l'existence même du royaume de Roumanie à être protégé tout autour par des éléments homogènes, qui forment une source intarissable pour la nation roumaine. Nous allons nous occuper ici seulement de la situation des Roumains de Hongrie (1).

Il ne faut pas se représenter la Hongrie comme un État unitaire, comme la France, l'Allemagne, l'Italie, etc. C'est un pays occupé par différentes races, qui ont conservé leur individualité. Parmi ces nationalités non-magyares, les Roumains habitent, en masse compacte, toute la partie orientale de la Hongrie, dans l'ancienne grande principauté de Transylvanie.

En effet, si on jette un coup d'œil sur une carte ethnographique (2), on voit que la population roumaine occupe, en Hongrie, un espace très étendu (3). D'après une statistique

(1) Gaidoz. *Les Roumains de Hongrie*, Paris, 1894, p. 2. Chez Chaix.

(2) Kiepert. *Uebersichskarte der Verbreitung der Deutschen in Europa*. Berlin, 1887.

(3) Gaidoz. *Les Roumains de Hongrie*. Paris, 1894, p. 3.

officielle (1), qui est bien loin d'exprimer la vérité en ce qui concerne les nationalités non-magyares, les Roumains seraient en Hongrie, au nombre de 2,589,066, soit 17,48 p. 100 de la population totale de la monarchie. Ils sont donc par le territoire qu'ils occupent, de même que par leur nombre, un élément important de l'État hongrois.

Ils devraient jouer, dans l'administration et la justice, un rôle correspondant au nombre et à l'importance de la nation. Mais le gouvernement magyar, par une série de mesures tyranniques, a complètement exclu de la vie politique la population roumaine. Elle est devenue, dans le pays de ses ancêtres, une nation étrangère, dépouillée de ses droits les plus sacrés.

Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire du peuple roumain en Transylvanie (2) et en Hongrie, ni compter les luttes livrées contre ces Magyars, pour conserver l'existence nationale. Il suffit de dire que la Transylvanie, avant l'introduction du dualisme actuel, était organisée en principauté soumise à la maison d'Autriche. Elle avait une diète et un gouvernement local (3). Mais cette indépendance fut brisée en 1867, quand l'Autriche, après la bataille de Sadowa, en 1866, fut obligée de partager l'empire avec les Magyars. Ceux-ci profitèrent de la situation critique que traversait la monarchie autrichienne pour annexer à la Hongrie la principauté de Transylvanie, le royaume de Croatie, la Voïvodina Serbe de Temesvar (4). L'annexion de la Transylvanie à la Hongrie a été faite sans le consentement du peuple roumain (5). Ainsi elle constitue une grave injustice aux droits imprescriptibles d'une nation.

* * *

L'Empereur d'Autriche, devenu bien malgré lui roi de Hongrie, pour ne pas laisser un pouvoir trop grand entre les

(1) *Ungarische Revue*, 1893, les mois de janvier et février, p. 60.

(2) Voyez A. D. Xenopol. *Les Roumains au Moyen âge*. Paris, 1885.

(3) Gaidoz. *Les Roumains en Hongrie*, p. 28.

(4) Gaidoz. *Op. cit.*, p. 25.

(5) *Memorandum*, présenté à Sa Majesté Impériale et Royale, Bucarest, 1894, in-8, p. 16.

mais des Magyars, les obligea d'accorder aux autres races de la monarchie la loi sur l'Égalité des droits des nationalités (1). Bien que cette loi, dite d'égalité, soit loin de garantir l'existence nationale des divers peuples du nouvel État, elle est restée lettre morte en tout ce qui concerne les droits des nationalités non-magyares.

Ainsi l'art. 44, § 17 de la loi de l'année 1868, dispose... *que l'État s'oblige de veiller à ce que les citoyens vivant en masse et appartenant à diverses nationalités, puissent acquérir l'instruction jusqu'à l'époque des études supérieures dans leur langue maternelle.*

La même loi assure aux autorités ecclésiastiques une autonomie en matière de religion et d'instruction. Non seulement le gouvernement magyar n'a pas ouvert d'école pour les Roumains dans les districts habités par la nation roumaine, mais il refuse encore aux sociétés privées de fonder des écoles. Ainsi à Arad (2), à Caransebes, le ministre n'a pas autorisé les Roumains à ouvrir un lycée avec leurs propres fonds.

Les Roumains n'ont pas même le droit d'Association. Ainsi le gouvernement magyar a refusé d'autoriser la fondation de la société littéraire « Minerva », des étudiants roumains de Cluj (Ord. du ministre, du 27 juillet 1883, n° 3334-35) ; de la Société des instituteurs roumains de Stamar (Ord. du août 1891, n° 8221), de même que les sociétés de culture « Opınca Romana » (Ord. du 27 juillet 1883, 33343), « Progresul » (Ord. du 28 novembre 1890, n° 79316) ; l'Association des Femmes Roumaines de Cluj et des environs (Ord. du 6 août 1890, n° 50496), celle de Satmar (Ord. du 7 avril 1886) ; la réunion des Artisans roumains de Alba Julia et de Blaj (Ord. de 1888, n° 84717, et du 3 juillet 1890, données par la préture du Blaj). Elle est infinie la liste des ordonnances du gouvernement magyar, où il interdit aux Roumains le droit d'Association. Et il est difficile de pouvoir exprimer par des paroles, le despotisme du gouvernement magyar. Il n'existe pas de

(1) *Programmes politiques des Roumains de la Transylvanie et de la Hongrie.* Bukarest, 1894, in-8, p. 47. Imprimeria Populara.

(2) Ordre du Ministre de l'Instruction publique, du 14 juillet 1885, n° 23, 337.



pays au monde où les consciences soient plus opprimées qu'en Hongrie.

En outre, les écoles supérieures roumaines, soutenues par les revenus de sociétés, sont transformées en écoles magyares par une simple adresse ministérielle. La preuve en est, le lycée roumain de Beuis (1).

Le peuple roumain fait des sacrifices considérables pour entretenir des écoles, que la persécution magyare n'a pu encore atteindre. Il soutient plus de 3,000 écoles primaires, et 4 lycées pour l'enseignement secondaire. Mais ces établissements même de la civilisation, sont exposés à toute sorte de vexations. Ainsi, le gouvernement impose la langue magyare aux écoles roumaines. De sorte que les élèves sont obligés de prendre dix-huit heures par semaine pour apprendre une langue étrangère, dont ils ne peuvent pas se servir, même dans l'intérieur de l'État. Mais le gouvernement magyar ne se contenta pas de ce système, il voulut frapper la nation roumaine plus directement. Pour cela, le gouvernement créa, en 1891, des asiles, où les enfants (sans distinction de nationalité), à partir de l'âge de trois ans, sont forcés d'aller dans les asiles pour apprendre le magyar. Ces procédés rappellent les atrocités turques, arrachant les enfants aux chrétiens pour les élever dans la religion de l'Islamisme, et former le corps des Janissaires. Les Magyars veulent assimiler les autres races par la force. Mais ils se trompent : l'unité nationale d'un pays se fait non sur les lèvres, mais dans les cœurs ! Les aspirations des Magyars ne seront jamais réalisées tant qu'existera la haine séculaire entre la race dominante et les autres nationalités.

D'autre part, si les étudiants roumains vont dans les Universités magyares pour continuer leurs études supérieures, ils sont exposés aux plus grandes humiliations. Leurs collègues Magyars, ainsi que les professeurs eux-mêmes, leur adressent les injures les plus grossières s'ils ont le courage de s'occuper des intérêts du peuple roumain. « Si vous mangez le pain magyar, si vous respirez l'air magyar, si vous

(1) Ord. minist. du 22 juillet 1889, nos 243, 335.

attendez la protection du Dieu magyar, vous devez devenir des Magyars (1) ».

L'art. 44, § 27 de la loi de 1868, oblige le gouvernement à nommer dans la magistrature et l'administration, des personnes des différentes nationalités qui comprennent les langues usitées dans le pays. De même, cette disposition n'est nullement appliquée.

Dans vingt-trois comités, où les Roumains forment la majorité absolue de la population, il n'y a aucun préfet ou même un sous-préfet pris parmi les Roumains. Ceux-ci font des études supérieures dans les universités de l'Occident; mais de retour dans leur pays, ils ne peuvent avoir aucun profit, toutes les carrières libérales leur étant usurpées. Ils sont obligés de s'expatrier. C'est ainsi qu'autrefois l'élite intelligente et libérale « de Venise, de Milan et de Naples, quittait le pays natal pour fuir la persécution et allait vivre dans le libre Piémont. Ce ne sont pas seulement des forces perdues pour la Hongrie, ce sont des forces qui peuvent se tourner contre elle : et s'il se crée en Roumanie un mouvement d'opinion vers les Carpathes, c'est naturellement autour de ces émigrés qu'il se forme ». Tandis que l'élément instruit est obligé en grande partie de vivre ailleurs, ceux qui restent subissent des vexations et tortures inouïes.

Ainsi les étrangers qui visitent la Hongrie sont effrayés des brutalités que supportent les nationalités non-magyares.

« J'ai vu moi-même, dit un voyageur à Deva, en Transylvanie, un gendarme frapper à coups de poing une pauvre malheureuse femme roumaine.

Dans les districts des Roumains et des Ruthènes, on envoie des gendarmes qui ne parlent que le magyar; ils appellent un paysan qui court, lui crient par trois fois, en magyar, de s'arrêter, et s'il ne le fait, ils le tuent aussitôt.

J'ai connu, moi-même, des gendarmes qui, toutes les fois qu'un paysan roumain s'approche pour leur parler, le jettent par terre. »

(1) *Béplique de la jeunesse universitaire Roumaine, de la Transylvanie et de la Hongrie*, p. 58.

Gaidoz. *Op. cit.*, p. 28.

Reichs-Herold. *Koloman Tisza und der Magyanche chauvinismus*. Marburg, 1889, in-8, p. 7-8.

Un véritable système d'inquisition se pratique en Hongrie. Les Roumains suspects de quelque culpabilité, sont soumis à des tortures horribles pour leur faire dire ce que la police désire. « Des gens (1) ont été pendus, en 1886, dans ce comté d'Alba inferiora, au plafond, par les pieds, et battus par ces sbires avec des cordes trempées dans du vinaigre salé ». — Quatre de ces malheureux ont subi des tortures si graves, qu'ils ne peuvent plus gagner leur vie.

On pourrait augmenter les exemples de cruauté : tous montrent le contraste envers les Etats civilisés du monde entier et de la Hongrie.

Le même article 44, § 2 à 12, *accorde aux nationalités le droit de se servir de leur langue maternelle dans l'administration aussi bien que dans la justice.* — Si le Roumain, en vertu de cette disposition, adresse une pétition en sa propre langue, l'autorité publique la lui refuse prétextant qu'elle n'est pas écrite en magyar. La nation roumaine est obligé de payer des traducteurs et des interprètes pour obtenir son droit. En Hongrie les nationalités sont à la merci des fonctionnaires, au lieu que ce devrait être le contraire.

La loi de la presse. En Transylvanie, existe une loi de presse différente du reste de la Hongrie. En vertu de cette loi, le gouvernement a accordé une autorité illimitée aux procureurs pour étouffer toute opinion, qui n'est pas favorable au gouvernement magyar. — Il n'y a pas de journaliste roumain qui n'ait fait la connaissance de la prison magyare, pour avoir osé demander les droits de son peuple. — En trois ans (2), seulement du 1^{er} janvier au 31 décembre 1894, les procureurs magyars ont intenté 30 procès à 134 accusés, qui furent condamnés, en totalité, à 50 ans, 9 mois et 3 jours de prison, et une amende 9.590 florins.

Un exemple de plus du despotisme du gouvernement magyar est tiré du fait suivant : La presse Européenne (3), a été étonnée d'entendre, il y a un an et demi, qu'un *grand nombre de Demoiselles Roumaines, de Silésie, ont été poursuivies*

(1) Réplique, p. 111.

(2) Dr Eug. Brole. *Die Rumanische Frage in Siebenbürgen und Ungarn.* Berlin, 1895, p. 418.

(3) *Indépendance belge*, du 15 décembre 1894 ; *Le Temps*.

pour avoir porté les couleurs nationales et offert des bouquets aux étudiants Roumains, auteurs de la Réplique (1).

Une loi électorale différente règne en Transylvanie. Cette loi spéciale empêche les Roumains de se porter comme candidats aux élections parlementaires. D'abord en Transylvanie c'est un cens huit fois plus élevé que dans le reste de la Hongrie. Ensuite les circonscriptions sont partagées de façon à favoriser l'élément magyar. Par exemple, l'électeur roumain est obligé, pour exercer son droit de citoyen, de voyager des journées entières pour donner son vote.

Cependant les Roumains, avec tous ces obstacles, osaient encore se présenter aux votes; mais ils étaient terrorisés par les gendarmes. Un journal magyar, *Ellenzék*, du 25 juin 1884, n° 148, parlant des élections en Hongrie, dit : « C'est un fait réel, que 140 électeurs Magyars ont fait réussir leur candidat contre 8 à 900 électeurs Roumains. Ils y ont réussi non par une lutte constitutionnelle, mais en employant des moyens illégaux.

... Les électeurs roumains furent reçus par l'armée, baïonnette au canon, et on déclara que l'entrée de la ville était interdite.

L'injustice du gouvernement a indisposé les Magyars eux-mêmes : Ainsi, Charles Eötvös disait, dans la séance du Parlement du 11 juillet 1891 : « *Je pose cette question : est-ce une politique prudente, de la part du gouvernement, que de ne pas tolérer un seul député roumain dans cette Chambre, quoiqu'il y ait plus de deux millions et demi de Roumains en Hongrie? Nos rapports avec eux seront-ils améliorés si, par toutes sortes de moyens, nous les éloignons de cette enceinte?* »

Les choses, cependant, n'ont nullement changé en Transylvanie; le peuple roumain, qui devait avoir, en rapport avec le nombre de la population, soixante-cinq à soixante-dix députés, n'a pas un seul représentant dans le Parlement.

A la suite de pareilles persécutions, les Roumains se sont abstenus de prendre part aux luttes électorales.

Ensuite, ils se sont organisés en parti national, ayant un

(1) *La Question Roumaine en Transylvanie et en Hongrie.* Réplique de la jeunesse universitaire. Les auteurs de cette brochure ont été condamnés à des peines énormes et à des amendes.



comité central exécutif, qui convoque des congrès. Dans le Congrès de Sibiu (1881), les représentants du peuple roumain ont rédigé le programme des revendications roumaines. Ce programme constitue la sauvegarde de la nation.

En voici le dispositif :

- 1° *Autonomie de la Transylvanie ;*
- 2° *Introduction de la langue roumaine dans l'administration et la justice, pour les districts habités par les Roumains ;*
- 3° *Se servir des fonctionnaires roumains, dans les mêmes district, et les autres fonctionnaires, qui ne sont pas roumains, doivent savoir la langue du pays ;*
- 4° *Revision de la loi pour l'égalité des droits des nationalités ; réelle et loyale exécution de cette loi ;*
- 5° *Autonomie de l'Église orthodoxe et des écoles qu'elle entretient ;*
- 6° *Élaboration d'un projet de loi électorale, basée sur le principe du suffrage universel ;*
- 7° *Enseignement de la langue roumaine dans les écoles des districts habités par les Roumains.*

Tel est le programme de la nation Roumaine de Transylvanie et de Hongrie.

Ce programme fut présenté, en 1892, par les Membres du Comité national roumain, à l'Empereur, en forme de pétition, sous ce titre : *Mémoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie, présenté à sa Majesté Impériale et Royale, François Joseph (1).*

La colère du gouvernement magyar fut extrême contre les vingt-cinq membres du parti roumain.

Les Roumains furent exposés aux violences de la foule, ameutée par l'administration magyare. La maison du président de Ratziu fut saignée. Et il ne put sauver sa vie et celle de sa famille qu'en quittant la ville de Turda pour aller à Sibiu. Ce ne fut pas tout. Le gouvernement magyar intenta un procès aux vingt-cinq membres du parti national roumain. Ils furent accusés de haute trahison. C'était l'existence même de toute une nation que les Magyars avaient mis en cause. Rarement

(1) Ce comité vient d'être dissous arbitrairement par le gouvernement magyar. Imprimé à Bukarest, 1894. Imprimeria Populăra.

on put voir dans l'histoire d'un peuple un sentiment de solidarité plus grande qu'à l'occasion du procès de Cluj. Des pèlerinages, composés de 30 à 40 mille paysans roumains, sont venus assister à ce monstrueux procès.

Le représentant du gouvernement demanda, au nom de l'idée nationale magyare, des peines exemplaires contre les Roumains. — Le D^r Ratzu présenta, au nom de tous les accusés et de toute la population roumaine, une déclaration, dont nous donnons quelques extraits :

« Ce qu'on discute ici, messieurs, c'est l'existence même du peuple roumain. L'existence d'une nation ne se discute pas, elle s'affirme. C'est pour cela que nous n'avons pas l'intention de venir devant vous pour vous prouver que nous avons droit à l'existence. Nous ne pouvons pas nous défendre devant vous, nous ne pouvons que dévoiler devant le monde civilisé votre système de persécution en essayant de nous priver de tout ce qu'une nation a de plus cher : la loi et la langue.

Par conséquent, nous sommes ici non comme accusés, mais comme accusateurs!

« Comme personnes, nous n'avons rien à faire devant cette cour, parce que nous avons agi comme mandataires du peuple roumain, et un peuple entier ne peut pas être amené devant un tribunal. C'est pour cela qu'il n'est pas de la dignité du peuple roumain de se défendre devant le jury de Cluj. »

Et plus loin, dit le D^r Ratzu :

« Vous êtes maîtres de notre individualité physique; mais vous ne pouvez pas saisir notre conscience, qui, dans cette cause, est la conscience nationale du peuple roumain. Vous n'avez pas la capacité de nous juger; il y a un autre tribunal plus grand, plus éclairé et certainement plus impartial, qui nous jugera tous : c'est le tribunal du monde civilisé, qui vous condamnera d'autant plus sévèrement, qu'il vous a déjà condamné jusqu'à présent. »

Enfin, le D^r Ratzin déclara, au nom de ces collègues, qu'il ne se défendra pas devant un tribunal magyar.

Cette déclaration du Président du Comité national roumain produisit une vive impression, non seulement sur le peuple de Transylvanie et de Hongrie, mais sur le monde civilisé.

Parmi les diverses nations de l'Europe qui nous ont donné

ce témoignage de sympathie, la France tient la première place. Presque toute l'élite intellectuelle de ce noble pays, a été unanime à reconnaître la justice de notre cause. Le peuple roumain gardera, gravé au fond de son cœur, une profonde reconnaissance à la France pour l'appui moral qu'elle lui prêta dans des circonstances si graves.

Nous nous permettrons de rappeler ici l'opinion d'un homme éminent, M. Ernest Lavisse, qui disait :

« *Aux Roumains, qui, pour avoir légalement revendiqué le droit de la nationalité roumaine, ont été injustement accusés et condamnés injustement, j'envoie l'hommage de mon admiration respectueuse, de ma sympathie profonde, et nos vœux ardents pour la revanche de la justice et du droit, brutalement offensés en leurs personnes. Cette revanche, j'espère qu'elle sera prochaine, je sens qu'elle est certaine. Vive la Roumanie!* »

Mais ni les protestations du peuple roumain, ni celles de l'Europe libérale, n'ont empêché le gouvernement magyare de punir cruellement les membres du Comité national roumain. Ils furent condamnés à cinq ans de prison ordinaire, et à de grosses amendes (1).

En même temps, l'opinion publique magyare accabla d'insultes toute la nation roumaine.

Nous ne citons qu'un seul exemple, qui montre bien de quels sentiments est inspirée la nation Magyare à l'égard des autres nationalités :

Un journal gouvernemental, *Magyar Hirnap*, du 20 septembre 1894, dit à propos du mouvement roumain : « C'est dommage que la belle institution d'empaler les adversaires soit abolie, la question roumaine serait résolue, et quel beau spectacle ce serait pour nous de voir le chef des Roumains au milieu avec les couleurs nationales roumaines. » On voit bien que pour les Magyares « il n'y a pas eu de grands philosophes au siècle dernier ; il n'y a pas eu la grande Révolution qui a secoué la société européenne ; il n'y a pas d'égalité,

(1) *Voci latine*. Bucarest, 1895.

(2) Voyez d'autres exemples plus caractéristiques au sujet des nationalités, dans l'intéressant travail de M. Alen. G. Djupra. *La lutte des nationalités* (*Revue générale de Droit international public de Paris*, 15 février 1895.)

de fraternité et de liberté, ni de droit pour chacun de se développer selon ses aptitudes (1) ».

Mais le peuple roumain, malgré le terrorisme du gouvernement magyar, ne se décourage pas. Il combat avec énergie et dévouement pour sauvegarder son individualité.

Pénétré des sentiments de justice et de solidarité humaine, il donne la main sincèrement et fraternellement aux autres races opprimées de la monarchie, pour pouvoir avec des forces unies, briser les chaînes que le gouvernement magyar, inspiré par un chauvinisme à outrance, fait peser sur notre corps et notre esprit. Nous avons la conviction que, *par la persévérance et l'union*, les nationalités non-magyares obtiendront sûrement leurs droits.

(1) *Mémoire des Étudiants universitaires de Roumanie.* Bukarest, 1891, p. 60.

LES SERBES

La première apparition des Serbes dans ce qui compose le Royaume de Hongrie actuel, a précédé l'invasion des Hongrois. Le nombre de ces premiers occupants a été dans la suite considérablement augmenté par des immigrations dont il sera parlé plus loin.

Mais, bien avant que ces immigrations aient eu lieu, les Serbes ont joué, dans l'État hongrois, un rôle important et surtout un rôle militaire considérable. Sans nous étendre sur la bravoure et le courage de l'armée serbe, dans différentes occasions, que les chroniqueurs hongrois, eux-mêmes, constatent avec admiration, il faut citer, parmi les autres, la famille des Oourochévitch, dont un des membres, au XII^e siècle, sous le règne d'André I^{er}, a repoussé, avec ses compatriotes, les Allemands de Presbourg; un autre membre de cette famille, le palatin Bélouche, a été gouverneur de la Dalmatie, honneur qu'il dûit aux services rendus à l'État hongrois. Enfin, la fille du fameux palatin Jean I^{er}, femme du roi Béla l'Aveugle, a régné en Hongrie, après la mort de son mari, pendant la minorité de son fils Geysa II.

La chute de l'empire serbe, en 1389, le désastre des Croisés à Nikopolis en 1396, ouvrent aux Turcs les frontières hongroises. La Hongrie, ne se sentant plus en sûreté, proposa alors aux différents chefs serbes, qui n'avaient pas encore succombé aux attaques des Turcs, de s'allier en vue d'une défense commune et leur offrit des terres sur les frontières, en échange de leur engagement de les défendre. Ces offres furent acceptées et le mouvement d'émigration s'accrut

encore, lorsqu'en 1459, peu après la chute de Constantinople, toute résistance en Serbie fut rendue impossible.

Ces émigrations ont successivement répandu l'élément serbe jusqu'à l'île de Cépèle, près de Budapest. Parmi les chefs les plus importants des armées d'émigrants, on cite Zmaï Despote Vouk, héros célèbre, dont la réputation vit encore dans le souvenir des chrétiens en Orient; Paul Kiniche, chef de la fameuse Légion Noire et, en Slavonie, Jakchitch, Démètre, autour du nom duquel gravite tout un cycle de chants héroïques.

La conduite de ces armées et les services qu'elles rendirent valurent aux Serbes, en Hongrie, l'exemption de la dime en 1481, exemption confirmée peu après dans un acte solennel. D'ailleurs, pour bien marquer les rapports qui existaient au xv^e siècle entre les Serbes et les Hongrois, alliés contre les Turcs, on peut citer le traité intervenu entre le Despote serbe Georges Brankovitch et le roi hongrois Sigismond, par lequel le despote serbe cédait quelques forteresses sur la frontière serbo-hongroise en échange de 18 villes situées en pleine Hongrie. En 1522, une nouvelle émigration a lieu, à la suite de nouvelles offres, sous la conduite des chefs Paul Bakitch, Raditch Bojitch et Pierre Moasterlie. Raditch Bojitch combattit avec les Hongrois contre les Turcs et périt vaillamment à la bataille de Mohatch, en 1526, où fut détruite l'indépendance de la Hongrie. Le chroniqueur hongrois Istvanfy, en parlant de Bakisch, s'exprime ainsi : « Cui nemo inter nostrarum copiarum duces, militari solertia ac ingentis animi fortitudine erat conferendus (1). »

La plus grande émigration a eu lieu sous la conduite du patriarche Tcharnoïévitch. A plusieurs reprises, plus de 100,000 familles (environ 800,000 âmes d'après les documents hongrois), passèrent la Save et le Danube. Ces émigrations ont eu lieu sur l'invitation directe de Léopold I^{er}, sous

(1) Parmi les nombreux hommages rendus à la bravoure et au courage de l'armée serbe, sans parler de la fameuse bataille de Saint-Gothard où 6,000 Français et 10,000 Serbes combattirent ensemble et se couvrirent de gloire sous le commandement du général Montecuculli, nous nous bornons à citer l'opinion du prince Eugène de Savoie : « Les Serbes sont mes meilleurs éclaireurs, ma cavalerie la plus légère et les défenseurs les plus sûrs des places conquises. »

les conditions suivantes et expressément stipulées par les décrets des :

11 août 1681, 3 avril 1690, 21 août 1690, 11 mai 1697, 31 mai 1697, 4 mars 1693, etc., etc.

Ces droits, confirmés par Joseph I^{er}, le 7 août 1706, sont les suivants :

1^o Nationalité et indépendance reconnues.

2^o Exemption de toute suggestion de vassalité, sauf la seule suzeraineté directe de l'Empereur.

3^o Garantie de liberté absolue du culte. Libre choix et élection des chefs religieux.

4^o Liberté d'élection du chef politique; reconnaissance de la langue serbe, des lois et usages serbes pour tout ce qui concerne le gouvernement intérieur.

Tels étaient les droits des Serbes en Hongrie, à la fin du xvii^e siècle. Ces droits devraient exister encore aujourd'hui si les Hongrois ne les avaient illégalement et arbitrairement, un à un, supprimés au xviii^e siècle. Cette nouvelle conduite de l'Autriche-Hongrie, que nous avons vu jusqu'à présent appeler elle-même les Serbes et leur donner des terres, s'explique par ce fait, qu'au xviii^e siècle, une puissance nouvelle, la Russie, sous Pierre le Grand, paralysa l'expansion de la Turquie. Rassurée du côté des Turcs, l'Autriche-Hongrie, hantée désormais par le fantôme Slave, changea de politique, et de concert avec la Hongrie, entreprit la lutte contre les nationalités slaves, et en particulier contre les Serbes. La mauvaise foi de l'Autriche-Hongrie s'était déjà manifestée avant le xvii^e siècle. Le gouvernement autrichien avait emprisonné à Egra, sans aucune raison que l'arbitraire, et au mépris du droit des gens, le dernier chef serbe, Brankovitch, qui mourut après vingt-huit ans de prison !

Les vexations, les humiliations de toute sorte continuent. Tout ce qui peut être contraire aux Serbes et à leur religion est mis en œuvre. On réduit au régime de serf le paysan jusqu'alors libre. De droits politiques, pas l'ombre. Les élections du patriarche entravées de toute façon; le grade de patriarche supprimé et remplacé par celui de métropolitain. La langue serbe persécutée : les seules langues reconnues sont l'allemand, le latin et le hongrois. On tue, on pend, on em-

poisonne dans les prisons — c'est l'époque la plus misérable de l'histoire des Serbes en Hongrie.

En 1707, la dignité de chef politique et militaire serbe (voïevode) fut abolie ; les Serbes furent privés par là de leur droit le plus précieux et le plus cher.

Pendant le règne de Marie-Thérèse, tous les droits dont les Serbes jouissaient furent arbitrairement supprimés, de sorte qu'au milieu du xviii^e siècle leur situation devint tellement insupportable qu'ils prirent la résolution de changer encore une fois de patrie. Leurs frères Russes leur tendaient les bras. Plus de 100,000 Serbes acceptèrent les offres qui leur étaient faites et allèrent s'installer dans la Russie méridionale.

Au commencement du xix^e siècle, sous le régime autoritaire du prince Metternich, toutes les nationalités opprimées par l'Autriche, transportées par les idées proclamées par la Révolution française, s'étaient unies en vue d'une action commune pour la cause de la liberté et de l'indépendance. Et c'est pourquoi, malgré toutes les souffrances endurées par les Serbes dans les deux derniers siècles, de la part des Hongrois, en 1848, les Serbes, en la personne de leur chef Stratimirovitch, offrirent à Kossuth leur concours en échange du rétablissement de leurs anciens droits. Kossuth, ne voulant pas reconnaître aux autres nationalités les droits qu'il réclamait pour la sienne, à un moment où il se croyait assez fort pour réaliser seul son rêve de l'hégémonie magyare, répondit que *les conditions posées par les chefs serbes, étaient une trahison envers l'idée magyare et que l'épée seule trancherait la question*. Quelques mois plus tard, à Pest, au parlement, il déclare que *les Serbes sont des rebelles et qu'à leurs réclamations la potence seule est une réponse!*

Quatre mois après, la révolution éclate, Kossuth est déclaré rebelle, l'armée impériale entre en Hongrie. Kossuth, voyant qu'il s'était trompé et que la réalisation de son rêve lui échapperait, sans le concours des autres nationalités, envoya un émissaire au patriarche serbe, en le priant de lui apporter son concours en échange des conditions suivantes :

- 1^o Droit d'écrire toutes les demandes et plaintes en serbe,
- 2^o Autonomie ecclésiastique et scolaire;

3° Élection libre du patriarche avec l'obligation, pour le gouvernement, de la confirmer;

4° Autonomie politique avec un chef serbe particulier.

Mais, il était trop tard : les Serbes, *trahis*, s'étaient déjà rangés du côté de l'Empereur et des Russes.

La révolution se termine peu de temps après, par la défaite des Hongrois. Une période d'absolutisme autrichien succède, où toutes les nationalités sont opprimées. En 1867, après la défaite de Kœnigratz, l'Autriche, affaiblie, est forcée de faire un compromis avec les Hongrois, qui aboutit à l'établissement du régime de la dualité, qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Dès que le traité fut conclu, les Hongrois reçurent leur ministère et l'indépendance, tandis que *les autres nationalités furent sciemment oubliées*. Il est vrai que, et encore deux ans plus tard, en 1868, une loi, dite loi des nationalités, fut promulguée. Mais cette loi n'était que l'ombre des lois antérieurement existantes et des offres faites par Kossuth en 1848.

Dans cette loi qui régit encore maintenant les nationalités non-magyares, ne figure aucun des droits que nous avons vu stipulés au xvii^e et au xviii^e siècle.

Les Serbes n'ont pas d'autonomie politique; l'élection des patriarches n'est pas libre (une élection où l'unanimité s'est portée sur un seul nom, n'a pas été ratifiée); intervention du gouvernement partout, dans les écoles, dans les églises; magyarisation à outrance; magyarisation des écoles, *magyarisation des noms propres*, censure sur la presse, amendes considérables, prisons, arrestations arbitraires; liberté électorale réduite à zéro, la volonté du peuple remplacée par la force des baïonnettes; emprisonnement des députés serbes et régime inquisitorial dans les prisons (1). En un mot, tous les droits humains sont foulés aux pieds.

Tel est le régime sous lequel vivent encore, à l'heure qu'il est, les Serbes en Hongrie.

Il serait impossible d'énumérer toutes les injustices et toutes

(1) Le fameux combattant pour les droits des nationalités, le Serbe Milétich, devint fou sous les tortures endurées en prison!

les souffrances causées par les Hongrois au peuple serbe dans le courant des trois derniers siècles. Pour s'en convaincre on n'a qu'à consulter l'excellent ouvrage de M. Emile Picot : *Les Serbes en Hongrie*. Paris, Didier, 1874.

Nous avons voulu, par ces quelques mots, montrer à l'opinion publique en France, que *les Serbes qui vivent en Hongrie n'ont jamais été un peuple conquis par les Hongrois, et qu'au contraire, leur indépendance envers l'État hongrois a été établie par de nombreux traités et garantie par des lois spéciales. Tous ces droits ayant été supprimés par les Hongrois, les efforts des Serbes n'ont qu'un seul but, but qui n'implique aucune idée révolutionnaire : celui de les voir rétablir.*

. . .

Le despotisme et la brutalité des Hongrois sont arrivés à leur apogée, dans les deux malheureuses provinces serbes récemment occupées par l'Autriche-Hongrie, la Bosnie et l'Herzégovine.

L'esprit qui allait régir ces deux provinces, se voit dans ces paroles prononcées publiquement en pleine Chambre hongroise, en 1878, par le premier ministre Tisza, à l'occasion de l'entrée de l'armée hongroise en Bosnie et en Herzégovine : « L'occupation, dit-il, a pour seul but d'élargir le plus possible la distance entre la Serbie et le Monténégro et d'écraser la tête de l'hydre slave! »

Le gouverneur actuel de la Bosnie et de l'Herzégovine, ancien ministre hongrois, M. Kalay, va encore plus loin. Après avoir écrit une histoire du peuple Serbe, justement appréciée même à l'étranger, à une époque où il ne pouvait penser à une occupation de la Bosnie par l'Autriche-Hongrie, et après avoir fondé autrefois un prix dans une école, en pleine Hongrie, pour encourager l'étude de la langue serbe, M. Kalay a défendu par son arrêté du 15 juin 1893, n° 52205, dans les écoles de Bosnie et d'Herzégovine, la dénomination « Langue serbe et Histoire serbe », et en a ordonné le remplacement par la dénomination absurde « *Langue et Histoire bosniaque* ». Il a encore défendu l'entrée de tous les ouvrages sur l'histoire

serbe et, ce qui pourra paraître un comble, il a *interdit l'entrée de son propre livre*.

Cependant, quel devait être le rôle d'après le traité de Berlin, de l'Autriche-Hongrie en Bosnie et en Herzégovine ? Ce devait être une simple occupation, ayant pour but la solution de la question agraire et le rétablissement de la paix.

Pour ce qui concerne la question agraire, on peut affirmer qu'elle n'a été nullement résolue ; au contraire, la situation des habitants de ces deux importantes provinces est pire qu'elle n'était sous la domination turque. La dime, qui avant devait être payée en nature, est transformée aujourd'hui en un impôt en argent, qui est rigoureusement exigé sans que l'on tienne compte du rendement réel de la récolte. Cette rigueur tient au budget énorme qui pèse sur ces deux provinces (1), et qui a servi principalement à payer l'installation d'établissements luxueux (casinos, petits chevaux, tirs aux pigeons, courses, etc.) qui ont pour but d'attirer les étrangers et de jeter de la poudre aux yeux. Ce budget a encore fourni 7,000,000 de francs comme *subvention aux fêtes du Millénaire*, ce qui est absolument *illégal et contraire aux principes du droit international sur l'occupation*.

Il est tout naturel qu'à la suite de pareilles exactions, le peuple entier soit tombé dans la misère extrême, et que tous les ans des milliers de familles (plus de 56,000 familles en dix ans) émigrent à l'étranger.

Quant au rétablissement de la paix, il n'y a qu'à consulter la statistique de l'armée de sbires et de gendarmes qui inonde le pays, pour voir dans quelles conditions il s'est opéré.

De liberté politique, il ne peut même pas être question ; de liberté de la presse, pas davantage. En dehors des journaux officiels, pas un journal politique n'est autorisé ; seuls sont permis les journaux et les revues purement littéraires, et encore y interdit-on tous les romans et toutes les poésies où le mot « Serbe » est mentionné.

Enfin, pour résumer la situation des Serbes en Bosnie et en Herzégovine, il n'y a qu'à se rappeler que l'intervention de

(1) Il atteint le chiffre fantastique de trente millions, ce qui est inouï pour un pays aussi pauvre.

l'Autriche-Hongrie, selon le mandat de l'Europe, avait pour but de faire cesser les excès et les injustices des Turcs. Quel a été le résultat de cette intervention ?

Au lieu de l'intervention de toute la monarchie austro-hongroise, la Hongrie est aujourd'hui la seule maîtresse de ces deux provinces. Tous les fonctionnaires sont des Hongrois ou des Allemands magyarisés (Kallay, Appel, Koutcherra, Sanerwald, Krausz, Lekki, Stix, Schever, etc., etc.). A l'aide de cette armée de fonctionnaires zélés, qui ne savent pas un mot de la langue serbe, la Hongrie s'efforce de magyariser ces deux provinces, dans lesquelles, d'après le recensement officiel de 1885 (*Almanach de Gotha de 1895*, page 1302), il y a 1,308,653 Serbes et seulement 27,738 étrangers appartenant à d'autres nationalités.

Les derniers événements survenus dans les différentes parties de l'empire ottoman, ont assez renseigné le public européen sur les misères des divers peuples chrétiens qui font partie de la Turquie actuelle. Or, pour bien juger la position des Serbes en Bosnie et en Herzégovine, il suffit de se rappeler que, malgré toutes les injustices qu'ils enduraient sous les Turcs, les habitants de ces deux provinces déclarent aujourd'hui, unanimement, préférer le régime turc et l'ancien ordre des choses.

N. B. — L'espace nous manque ici pour raconter toutes les oppressions exercées contre l'élément serbe en Autriche-Hongrie. Nous avons l'intention de publier, avant la fin de l'année, un ouvrage beaucoup plus complet où un grand nombre de faits symptomatiques seront exposés.

LES SLOVAQUES

Les Slovaques, les représentants les plus nombreux de la race Slave sur le territoire hongrois, peuplent en masses compactes toute la région nord-occidentale du territoire entre le Danube et le Tatra. Ils se rattachent aux Tchèques de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, et constituent avec eux une unité ethnographique connue sous le nom : Tchéquo-Slaves ou Tchéquo-Slovaques. De fait, ces populations tchéquo-slaves se sont fixées, vers la deuxième moitié du v^e siècle de notre ère, dans les contrées occupées actuellement par la Bohême, la Moravie, la Silésie et le territoire de Nord-Ouest de la Hongrie.

Mais les événements historiques ne se contentèrent pas de séparer les Slovaques de la couronne de Bohême (la Bohême, la Moravie et la Silésie) ; ils les divisèrent entre eux-mêmes les faisant habiter d'un côté la Hongrie, d'autre côté le sud-est de la Moravie.

Cependant, nous ne parlerons ici que des *Slovaques* au point de vue politique, c'est-à-dire de ceux *de la Hongrie*, qui forment une partie considérable de la couronne de Saint-Etienne, dont le nombre se chiffre à 2 millions, — bien entendu selon la statistique officielle magyare, qui est fort éloignée de la vérité.

La situation économique de cette contrée est assez triste. La nature a été parcimonieuse à leur égard. Le sol pauvre, surtout dans les montagnes, ne produit pas assez pour les nourrir. Aussi le besoin les oblige-t-il très souvent à quitter leur sol natal pour aller chercher à l'étranger leur gagne-pain.

Mais malgré cette détresse matérielle, malgré les persécutions des Magyars, le Slovaque est intelligent, très doué et

appliqué au travail, amoureux de la nature. On a souvent parlé de leur poésie populaire si pénétrante, de leurs chansons et leurs mélodies, qui sont de vrais bijoux d'un art populaire absolument original et typique.

L'ensemble de leurs qualités et facultés élèvent les Slovaques à un niveau intellectuel que peu de peuples le dépassent, quant à l'originalité et le caractère de la race; — et encore moins le Magyar, qui puise même aujourd'hui dans le capital intellectuel slovaque amassé pendant des siècles. [Du reste, on n'ignore pas ce fait caractéristique pour les Magyars, qu'un grand nombre de mots de la langue magyare, et surtout les expressions se rattachant à la civilisation d'un peuple (les ustensiles de ménage, de l'agriculture, les emplois publics, etc.), sont évidemment d'une origine slave].

Nous regrettons de n'avoir ni le temps ni la place de retracer ici l'histoire des Slovaques. Une longue martyrologie d'un peuple entier, qui ne date pas seulement d'hier, mais depuis sa première apparition dans l'histoire : telle est l'histoire des Slovaques. Une des plus tristes et plus pénibles qu'on connaisse, dont chaque feuille est tachée de sang versé pendant les luttes nationales.

Qu'on nous permette cependant d'en esquisser au moins les principales lignes :

Au v^e siècle, les Slovaques occupèrent les pays qu'ils habitent aujourd'hui. Après avoir secoué le joug des Avars, ils formèrent une partie importante du grand et puissant empire grand-morave, qui comprenait la Bohême, la Moravie et la Slovaquie, et s'étendait jusqu'au fond de la Pannonie. Lorsque celui-ci fut détruit (en 907), Tchèques, Polonais et Magyars disputèrent dans des guerres continuelles la domination des Slovaques ; ceux-ci finirent par tomber définitivement, au commencement du xi^e siècle, entre les mains des Magyars. Mais même sous cette domination magyare, la Slovaquie gardait une certaine indépendance ; car elle était gouvernée *par son Prince et formait : tetiam partem regni, ayant son propre écusson*, qui figure encore aujourd'hui dans les armes hongroises.

A partir de leur domination par les Magyars, les Slovaques ne laissent, pendant plusieurs siècles, aucune trace dans l'histoire. Leur noblesse appelée à la cour pour occuper de hautes

fonctions, se dénationalisait peu à peu et abandonnait son propre peuple, qui vivait délaissé de tous et oppressé de tous. De plus, leurs contrées déshéritées servirent de passage aux hordes barbares des Cumans et Tartares, et furent victimes des exactions des Turcs et des ravages de la soldatesque de la Guerre de Trente ans, qui comprenait la Bohême, la Moravie, la Slovaquie, et s'étendait jusqu'au fond de la Panonie.

Vers les xvii^e et xviii^e siècles, l'esprit national de la Slovaquie commença à se réveiller de la terrible agonie dans laquelle le terrorisme magyar et l'horreur du Moyen âge l'avaient précipitée. Mais ce n'étaient que des essais solitaires des tendances infructueuses, que faisaient échouer, d'un côté la faiblesse de la conscience nationale, et de l'autre la pression des Magyars, dont la devise fut depuis longtemps la transformation de l'état polyglotte de la Hongrie, composée de huit nationalités en état magyar. Cette oppression ne faisait que mieux seconder le réveil de la conscience nationale, en même temps que le conflit Slovaque-Magyar s'accroissait et se développait. L'hégémonie magyare et la langue magyare envahissaient peu à peu les écoles, le parlement, l'administration et toute la vie publique. En vain les patriotes s'y opposaient-ils; les journaux et les assemblées publiques (surtout celui de Tur. St. Martin) avaient beau protester et envoyer des mémoires à l'empereur à Vienne.

Advint l'année 1848. Les derniers échos de la grande Révolution française étaient arrivés aussi en Slovaquie et avaient suscité un grand mouvement national. Les Slovaques voyant que leurs mesures les plus pacifiques, loin d'obtenir gain de cause, leur attiraient des persécutions de leurs chefs, prirent les armes. Mais les troupes du gouvernement n'ont pas eu de peine pour étouffer ce soulèvement dès sa naissance.

Le dualisme de 1868, en introduisant la suprématie de l'Allemand dans la Cisleithanie et du magyar en Transleithanie, frappa d'un coup des plus terribles, les Slovaques : Les Magyars, réconciliés avec Vienne, tournèrent leur fureur contre les nationalités non-magyares et concentrèrent tous leurs efforts à magyariser tous les pays de la couronne de Saint-Elie.

De gros volumes ne suffiraient pas pour enregistrer les détails de la terrible persécution magyare, qui sévit depuis sur les infortunés Slovaques, et nous devons faire observer à cette place, qu'en comparaison avec les Roumains et les Serbes, *les Slovaques sont les plus persécutés, les plus terrorisés, les plus brutalisés* : ils ne jouissent plus d'aucun droit politique, national et même humain. Et dire que tout cela se passe au centre de l'Europe, trompée par les mensonges des Magyars et ne se doutant point que, sous ses yeux, s'accomplit l'assassinat et l'extermination d'un peuple !

Pour bien démontrer que nous n'exagérons rien par un esprit de partialité, qui serait du reste fort excusable, nous ne citerons ici que l'opinion du « grand patriote » (Kossuth), qui disait que « la petite nation magyare doit s'agrandir en absorbant peu à peu les autres nations », et la parole de Fr. Pulszki, qui « déniait aux Slovaques tout droit d'existence sur la terre hongroise. Ce sont les Magyars eux-mêmes qui parlent ainsi, et l'opinion publique française en fera son jugement.

Nous n'avancerons dans les lignes suivantes que des faits, rien que des faits, persuadés que leur éloquence ira droit au cœur :

1. *Au Parlement, dans l'Administration et dans la Magistrature, les Magyars ne tolèrent aucune langue, sinon l'idiome magyar.* Il suffit d'être abonné à un journal slovaque, d'envoyer son obole à une œuvre slovaque, pour se voir à jamais fermer les portes de la carrière administrative. Il s'ensuit que toutes les fonctions publiques en pays slovaque sont occupées par des Magyars, qui, au lieu de servir les besoins de leurs administrés, ne sont que des organes de magyarisation du gouvernement.

2. Les Slovaques forment des masses si compactes, qu'il n'y a que deux districts parmi quinze où ils sont en minorité, et malgré cela il ne leur est pas possible de faire passer aux élections du Parlement un seul de leurs candidats. Nous ne nous répandrons pas sur les intrigues raffinées, les corruptions et le terrorisme des fameuses élections magyares; il suffit de dire, que *les Slovaques — c'est-à-dire plus de 2 millions d'habitants de la Hongrie — n'ont pas un seul représen-*

tant aux parlements du pays. Les districts occupés par les Slovaques sont représentés à la Chambre hongroise, mais par une cinquantaine de députés, tous recrutés parmi les plus fanatiques de ses ennemis.

3. Quoique le texte de la loi porte : que l'instruction scolaire soit dans les districts non-magyars donnée dans la langue des habitants du district, *sur tout le territoire habité par les Slovaques, il ne se trouve pas une seule école secondaire dans laquelle la langue slovaque soit même enseignée. Les lycées des contrées slovaques n'ont pas pour but d'instruire la jeunesse slovaque, mais de la dénationaliser et de la magyariser*; et l'on comprendra alors que, dans ces écoles la nationalité slovaque soit bafouée et insultée, l'histoire slovaque falsifiée, par des enseignants qui infiltrent dans l'esprit de leur jeunesse la haine et le mépris de leur propre nationalité. (Un Magyars même, M. Béla Gruenwald, a proclamé, que la mission des écoles secondaires de la Haute-Hongrie consiste à enfoncer à l'un des bouts des centaines d'enfants Slovaques, pour que, quelques années plus tard, on les fasse sortir par l'autre bout, transformés en purs Magyars).

Dans cette terrible situation, les Slovaques ne vivent point d'autre salut, que de fonder de leur propres ressources et par des quêtes faites parmi le pauvre peuple Slovaque, trois lycées, avec le Slovaque comme langue d'enseignement : à Turocz-Saint-Martin à Velka-Revica et Zniov. Ils étaient absolument sur le terrain légal en se basant sur l'article 44 de la loi de 1868. Mais les Magyars habitués à ne pas même respecter leurs propres lois, toutes les fois qu'elles gênent leur expansion nationale, et après avoir procédé à des enquêtes et investigations multiples autant qu'infructueuses, n'hésitèrent pas à *fermer ces écoles* sans aucun prétexte, ou sous le prétexte vraiment stupéfiant : « que les nouveaux édifices seraient trop humides ».

Et comme s'il n'en était pas encore assez, la magyarisation envahit même les écoles primaires, le dernier refuge jusqu'ici de la langue slave; on introduit, même dans ces écoles, des maîtres magyars, qui ne comprennent pas la langue des enfants qu'ils sont censés instruire.

4. Il n'est pas étonnant, vu cet état de choses, si le terrain

de l'Église n'a pas échappé aux envahissements magyars. Les communes du rite évangélique ont le droit autonome d'élire leur prêtre, mais malgré cela, le gouvernement magyar intervient et casse les élections légales des croyants slovaques. Bien plus encore, les églises sont profanées par des tendances magyarisatrices, et l'on y prêche, en *magyar*, en plein pays slovaque, à côté de la parole divine et de l'amour du prochain, les multiples avantages de cette langue.

Il est facile de se figurer les conséquences de cette *persécution, qui refuse à une nation de deux millions d'habitants l'instruction dans sa langue maternelle*. L'existence nationale slovaque en est frappée à mort, et toutes les voies qui mènent à la civilisation et au bien-être du peuple slovaque se trouvent barrées.

C'est donc en pleine connaissance de cause que les Magyars entravent chaque mesure tendant à relever le niveau intellectuel et matériel des Slovaques. Non seulement ils frappent de peines draconiennes les journaux slovaques, interdisent ou dispersent toutes leurs associations, aussi bien littéraires que chorales, théâtres, etc., et vont même jusqu'à confisquer le fond de ces associations, amassés sou à sou, par les patriotes slovaques. Ainsi, ils ont dissous l'association littéraire « *Matica Slovenska* », qui répandait l'instruction par la publication de livres scientifiques et instructifs slovaques, confisqué sa fortune considérable, dépassant la somme de 100,000 florins (200,000 francs), fermé son édifice, évalué à 30,000 florins, et transféré sa grande bibliothèque et son riche musée à Budapest.

5. Après l'énumération de tous ces faits, on croirait qu'il ne reste plus rien à citer, puisque toutes les phases de la vie nationale et politique slovaque : la représentation parlementaire, l'administration, les écoles, l'Église, la presse, la littérature et les associations sont livrées aux exactions des Magyars. — Eh bien, ceux-ci ont trouvé moyen de dépasser encore tout cela, ainsi que l'on peut en juger par le fait suivant. C'est un fait symptomatique, comme disait un grand savant français, qui caractérise mieux que tout ce système de brutalité révoltante, qui sévit sur toute une nation et la pousse au désespoir.

En 1874, en 1888, en 1889, les Magyars ont arraché du sein de leur famille une foule d'enfants slovaques et les ont transportés dans des districts purement magyars pour les complètement assimiler et magyariser. On a bien dit que cette mesure avait été dictée par une intention philanthropique, mais il est inutile de réfuter ce prétexte ridicule. Si le gouvernement avait voulu faire un acte de pure humanité, il n'avait qu'à leur venir en aide dans leurs pays et n'avait pas besoin de les séparer de leurs familles et de les transporter au loin dans des contrées magyares.

Le prétexte dont les Magyars se servent pour excuser les persécutions des Slovaques, c'est presque toujours la rengaine du « panslavisme ».

Nous croyons inutile d'insister plus longtemps pour prouver que les Slovaques persistent peut-être plus que les autres à défendre leur individualité nationale : il nous suffira de rappeler qu'ils sont allés jusqu'à faire de leur propre langue littéraire, laquelle cependant ne diffère guère de la langue tchèque, un idiome à part. Il nous semble cependant intéressant de marquer que les Magyars appliquent l'idée du panslavisme dans *tout l'attachement des Slovaques à leur race et à leur langue nationale.*

En présence de tout cela, on se demande ce qui est la véritable cause de ces persécutions dirigées contre les Slovaques? Elle est fort simple : les Magyars, se sentant isolés et séparés de la grande famille européenne, se forcent de magyariser les autres nationalités non-magyares de la Hongrie, pour assurer leur propre existence.

Nous tenons à reproduire, en terminant, les paroles de M. le baron de Helfert (1), qui disait, en parlant de la magyarisation des Slovaques :

« Mais admettons, que les Slovaques désireraient vraiment se détacher de la Hongrie, est-ce que ces tendances ne seraient point nourries et fortifiées par la conduite actuelle des chauvinistes magyars ?

(1) Helfert. *Das Wiede aufleben der böhmischen Sprache und Litteratur.*

Ceux-ci n'augmentent-ils pas eux-mêmes le danger qu'ils veulent étouffer.

C'est là qu'est le véritable péril pour l'intégrité territoriale du royaume de Saint-Étienne, et la faute de l'augmenter d'une manière qui constitue un crime de trahison envers la patrie, ne retombe pas sur les Slovaques, ou sur les autres habitants non-magyars du pays, mais sur les représentants du panmagyarisme... ».

CONCLUSION

1° Les nationalités non-magyares de Hongrie protestent contre les fêtes du Millénaire, qui ont eu essentiellement pour but de faire accréditer aux yeux du monde civilisé une opinion absolument inexacte et injuste, en ce qui concerne l'état général des nationalités non-magyares en Hongrie. Les Magyars essaient de convaincre à tout prix l'opinion publique européenne, que la Hongrie est un pays homogène et le patrimoine exclusif des Magyars. Pour démontrer la mauvaise foi et la fausseté des affirmations trop intéressées des Magyars, nous n'avons qu'à rappeler aux Français que la Hongrie, au point de vue ethnographique, ressemble à la Suisse, c'est-à-dire que la variété des races qui l'habitent y est aussi réelle qu'en Suisse, avec cette différence, qu'en Hongrie, une seule est maîtresse : la race magyare, dominant à l'aide de l'oppression et de l'injustice.

2° Les réclamations des nationalités non-magyares se fondent sur les principes les plus élémentaires de la justice humaine. Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, le rétablissement des droits historiques acquis et consacrés par des efforts séculaires, l'égalité politique et nationale, tel est l'objet de ces cris énergiques qui retentissent du fond de la Hongrie jusqu'à l'opinion impartiale et éclairée du grand peuple français.

